

- Présidente : Mme Devaux
- Présents : Mme Devaux, M. Bigot, Mme Cochet, M. Jousselein, M. Boussin, Mme Pihée, Mme Lemoine, M. Hamon, Mme Bayer, M. Menant, Mme Aschard, Mme Roucaute.
- Absents : M. Lecomte, excusé, Mme Dron, non excusée.
- Secrétaire : Mme Aschard
- Convocations expédiées le : 28/04/2015
- Compte-rendu affiché le : 12/05/2015

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de rajouter à l'ordre du jour de la séance, la mise en place du service d'instruction du droit des sols et de sa convention.

. Approbation du compte-rendu de la dernière réunion : approuvé à l'unanimité.

**. INSTRUCTION DES AUTORISATION ET ACTES RELATIFS A L'OCCUPATION DU SOL :  
CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES SERVICES DU GRAND SAUMUROIS :**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal, qu'à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015, les services de l'Etat n'instruiront plus les autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol qui incombera donc à chaque commune. Celle-ci devra donc soit en assurer la charge, soit la déléguer par convention auprès d'un bureau d'études, d'une autre collectivité ou d'un syndicat doté d'un service d'instruction.

Madame le Maire rappelle qu'à ce titre des rencontres ont été organisées entre les communes concernées et le Syndicat Mixte du Grand Saumurois.

Elle donne ensuite lecture de la convention de mise à disposition des services du Grand Saumurois auprès des communes dans le but de leur confier l'instruction de ces autorisations et actes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- . **DÉCIDE, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015, de confier l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol au Syndicat Mixte du Grand Saumurois,**
- . **APPROUVE la convention établie et approuvé par le Syndicat Mixte du Grand Saumurois en date du 28 avril 2015,**
- . **AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention et**
- . **la CHARGE de faire le nécessaire.**

**. TRANSFERT A LA CCLL DE LA COMPÉTENCE INFRASTRUCTURES DE CHARGE  
NECESSAIRES A L'USAGE DE VÉHICULES ELECTRIQUES OU HYBRIDES  
RECHARGEABLES :**

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2224-37,  
Vu l'arrêté préfectoral du 18 février 2014 portant modification des statuts du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire (SIEML),  
Vu les statuts du SIEML, notamment son article 4 alinéa-3,  
Vu la délibération du Comité syndical n° 19 en date du 20 mai 2014,  
Vu la délibération de la Communauté de Communes Loire-Longué, en date du 26 mars 2015,  
Considérant que L'État a fait du développement des véhicules décarbonnés une priorité importante de sa politique de réduction des gaz à effet de serre et que le véhicule électrique constitue un maillon incontournable de cette stratégie,

Considérant que le SIEML a pris le parti d'engager un programme de déploiement d'Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques et hybrides rechargeables (IRVE),  
 Considérant que plusieurs communes de la Communauté de Communes Loire-Longué constituent un territoire propice à l'installation de ce type d'équipement ; que cette compétence constitue un enjeu important pour l'aménagement du territoire communautaire,  
 Considérant que pour inscrire cette IRVE dans le programme de déploiement des infrastructures de recharge du SIEML et permettre à ce dernier d'obtenir les financements mis en place par l'Etat dans l'Appel à Manifestation d'Intérêt confié à l'ADEME, il convient de confirmer l'engagement de la commune sur la gratuité du stationnement pour les véhicules électriques sur tout emplacement de stationnement, avec ou sans dispositif de recharge, en surface ou en ouvrage, gérés directement par la collectivité, pendant une durée minimale de 2 ans à compter de la pose de la borne,

Madame le Maire demande aux membres du Conseil municipal au vu des éléments qui précèdent, de se prononcer sur le transfert de ladite compétence en matière d'infrastructure de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- . **VALIDE la modification des statuts de la Communauté de Communes** en intégrant en alinéa 3 de l'article 8 la compétence « infrastructures de charge nécessaire à l'usage de véhicules électriques rechargeables »,
- . **ACCEPTE le transfert de ladite compétence à la Communauté de Communes Loire-Longué,**
- . **ACCEPTE le principe d'adhésion de la Communauté de Communes Loire-Longué au SIEML** pour la compétence « infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ».

**EXERCICE DE L'AUTORITÉ DES ADOINTS SUR LE PERSONNEL COMMUNAL :**

Madame le Maire rappelle que l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que « Le maire est seul chargé de l'administration, mais il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints et, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, à des membres du conseil municipal ». En tant qu'exécutif de la commune, le maire est donc le chef de l'administration communale. Il est, à ce titre, le supérieur hiérarchique des agents de la commune. En l'absence de délégation donnée par le Maire, un adjoint ou un conseiller municipal ne peut pas avoir autorité sur les agents communaux. Madame le Maire confirme au Conseil Municipal que des arrêtés municipaux seront pris en ce sens.

**TRAVAUX RÉAMENAGEMENT ACCESSIBILITÉ RESTRUCTURATION DE LA MAIRIE :**

Madame le Maire informe le conseil municipal que ces travaux nécessitent la réalisation de plusieurs missions de sécurité et donc la désignation de différents bureaux d'études :

**CHOIX DU BUREAU D'ETUDES :**

**MISSION COORDONNATEUR SECURITÉ PROTECTION SANTÉ (SPS) :**

Madame le Maire présente au conseil municipal différents devis pour la mission de coordonnateur Sécurité Protection Santé et en donne lecture :

	COPLAN	AAMOCS	VERITAS	APAVE	SOCOTEC	AMC SPS
montant HT	2 340 €	2 107 €	2 040 €	1 800 €	2 268 €	<b>1 369 €</b>

Après analyses des offres et délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- . **DÉCIDE de retenir l'entreprise AMC SPS pour un montant HT de 1 369 €**
- . **AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents relatifs à cette offre et**
- . **la CHARGE de faire le nécessaire.**

**CHOIX : MISSION BUREAU CONTROLE : MISSIONS L, LE, SEI, HAND :**

Madame le Maire présente au conseil municipal différents devis pour la mission de bureau de contrôle : missions L, LE, SEI, HAND, et en donne lecture :

(L : solidité des ouvrages, LE : solidité des existants, SEI : sécurité des personnes dans les ERP, HAND : accessibilité pour personnes handicapées) :

	VERITAS	APAVE	SOCOTEC
Contrôle technique : HT	3 077 €	<b>2 448 €</b>	2 880 €
Attestation accessibilité handicapé	310 €	<b>250 €</b>	300 €
Montant total HT :	3 387 €	<b>2 698 €</b>	3 180 €

Après analyses des offres et délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité,

. **DÉCIDE de retenir l'entreprise APAVE pour un montant HT de 2 698 €**

. **AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents relatifs à cette offre et la CHARGE de faire le nécessaire.**

**CHOIX : MISSION BUREAU ETUDES DE SOL : MISSIONS G1 et G2 :**

Madame le Maire présente au conseil municipal différents devis pour la mission de bureau d'études : missions G1 et G2, et en donne lecture :

(G1 : étude géotechnique préalable, G2 : étude géotechnique de conception) :

	FONDOUEST	CEBTP	GEOTECHNIQUE
Montant total : HT	<b>2 130 €</b>	4 940 €	1 380 € (mission G1 omise)

Après analyses des offres et délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité,

. **DÉCIDE de retenir l'entreprise FONDOUEST pour un montant HT de 2 130 €**

. **AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents relatifs à cette offre et la CHARGE de faire le nécessaire.**

**. TRAVAUX RÉAMÉNAGEMENT-ACCESSIBILITÉ-RESTRUCTURATION DE LA MAIRIE : CHOIX DU SYSTÈME DE CHAUFFAGE ET DEMANDE DE SUBVENTION REGIONALE :**

Madame le Maire et M. BIGOT rendent compte de l'audit énergétique, comprenant une étude de faisabilité rénovation du bâti et une étude multi énergie, réalisé par le SIEMML dans le cadre des travaux de réaménagement-accessibilité-restructuration de la mairie.

En ce qui concerne le mode de chauffage de la mairie, différentes propositions ont été faites et M. BIGOT en donne lecture au conseil municipal :

- réhabilitation de la chaudière existante,
- mise en place d'une chaudière fuel à condensation,
- mise en place d'une chaudière bois granulés,
- mise en place d'une pompe à chaleur air/eau (aérothermie).

Pour chaque solution proposée, il en explique le principe, les économies d'énergie et de CO2 réalisées, ainsi que le montant des subventions auxquelles la commune pourrait prétendre.

Chaque conseiller exprime ensuite son point de vue sur ce choix.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Compte tenu de l'enjeu financier et environnemental,

- . **DÉCIDE DE RETENIR** la mise en place d'une pompe à chaleur air/eau, solution qui, avec la rénovation du bâtiment, permettra d'employer une énergie renouvelable et donc ainsi une mise en valeur du patrimoine avec une réduction importante des émissions de CO2 et bien sur une certaine stabilité du coût d'exploitation,
- . **DÉCIDE**, dans le cadre des travaux d'amélioration de la performance énergétique globale des bâtiments publics, de **SOLLICITER** une subvention auprès de la Région,
- . **CHARGE** Madame le Maire de faire le nécessaire,
- . **L'AUTORISE** à signer tous documents relatifs à cette décision.

Madame le Maire précise que durant les 7 à 8 mois de travaux, il conviendra de reloger le secrétariat, son bureau ainsi que les activités réalisées dans le cadre des nouvelles activités périscolaires. Elle informe le conseil municipal qu'un devis va être demandé auprès de la société LOXAM pour la fourniture d'un bâtiment provisoire « genre bungalow ».

Le conseil municipal en prend acte.

#### **IMPOSITIONS 2015 :**

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un mail de la sous-préfecture relatif à la fixation des taux d'imposition pour 2015. Le taux du foncier non bâti ne pouvant varier plus que celui de la taxe d'habitation, il convient donc de revoir les taux votés lors de l'approbation du budget. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉCIDE de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2015 et qui resteront donc inchangés comme suit :**

- taxe d'habitation	:	16.97 %
- taxe foncier bâti	:	27.14 %
- foncier non-bâti	:	38.17 %

- **CHARGE** Madame le Maire de faire le nécessaire.

#### **ENDUITS SUPERFICIELS VOIRIE : PATA : Fonctionnement 2015 :**

Monsieur JOUSSELAIN donne lecture au Conseil Municipal de différents devis pour la réalisation d'enduits superficiels (Pata), en principe environ 8 tonnes seront réparties cette année en fonction de l'état des routes :

Entreprise	Montant HT /tonne
<b>DURAND</b> <b>Longué</b>	690 €/tonne
<b>HARDOUIN</b> <b>Souzay-Champigny</b>	790 €/tonne

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité et compte tenu des difficultés rencontrées par l'entreprise DURAND et de la nécessité d'essayer de lui venir en aide,

- . **DECIDE de retenir le devis de l'entreprise HARDOUIN, pour un montant de 790.00 € HT la tonne,**
- . **CHARGE** Madame le Maire de faire le nécessaire.

#### **DEVIS POUR UN BRANCHEMENT AEP AU PORT:**

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un devis de l'entreprise VEOLIA, pour l'installation d'un branchement AEP au Port à St Martin, dans le but d'installer des toilettes publiques, d'un montant de 1 123.15 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- . **DÉCIDE de retenir le devis de l'entreprise VEOLIA d'un montant de 1 123.15 € HT,**
- . **CHARGE** Madame le Maire de faire le nécessaire.

**RAPPORT CCLL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC  
D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF POUR L'ANNÉE 2014 :**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif pour l'année 2014, communiqué par la CCLL.

Le Conseil Municipal,

**. en PREND ACTE.**

**Ce document est tenu à la disposition du public dans chaque commune.**

**Exposé de M. BIGOT, 1<sup>er</sup> Adjoint, bâtiments, Jeunesse-Sport :**

**COMMISSION JEUNESSE ET SPORTS** : Un devis a été demandé pour un surfacage du second terrain de tennis afin d'y installer un terrain de skate.

**EAU ET ASSAINISSEMENT** : en 2015, le SIAEPA prendra à sa charge le raccordement au réseau d'eaux usées des dernières habitations appartenant au zonage d'assainissement et pas encore raccordées : la fin de la rue des Turcies (du n° 8C au n°18)

**L'AMÉNAGEMENT DE LA COUR DE L'ÉCOLE** : vu avec la commission environnement du CMJ, a été réalisé par le personnel communal durant les vacances de Pâques. Le revêtement qui a été mis est très fonctionnel et ne colle pas aux chaussures en cas de pluie. La cour est plus jolie. Il reste juste à choisir quel arbre planter dans l'espace réservé à cet effet. Ce sera fait avec le CMJ.

**LA GARE** : La commission s'est réunie dernièrement afin d'étudier l'aménagement de ce bâtiment qui malgré son volume, manque de superficie. Pour y inclure un cabinet médical et infirmier, la bibliothèque ainsi qu'une salle d'attente et des sanitaires, la commission a étudié 2 possibilités :

- soit la construction d'une véranda sur le perron existant de façon à accueillir la salle d'attente des 2 cabinets médicaux ainsi qu'un cheminement intérieur pour accéder à la bibliothèque. Malgré tout, la bibliothèque serait encore un peu trop exiguë.
- soit d'exploiter l'étage qui serait accessible par l'escalier ainsi qu'un monte-personne. Le rez-de-chaussée serait réservé à droite au cabinet médical, à gauche à celui des infirmiers(ères) avec au centre une salle d'attente commune et des sanitaires. Ce projet est à l'étude et la commission bâtiment se réunira à nouveau afin d'avancer sur ce dossier.

**Exposé de Mme COCHET, 2<sup>nd</sup>e Adjointe, économie, tourisme, Communication :**

**HALTE VELO** : dans le cadre de la Loire à Vélo, tous les devis ont été réceptionnés et sont en cours d'étude. Elle rappelle qu'une partie de cette installation pourrait être prise en charge par le Conseil Général. En attente de leur décision.

**ANIMATION COMMERCIALE** : la réunion organisée avec les artisans et commerçants s'est déroulée le 29 avril dernier. Tous les commerçants étaient présents mais peu d'artisan. L'idée de la création d'une association a été émise mais non retenue pour le moment.

Dans un premier temps, les commerçants vont participer à l'animation Vélo Vintage le 14 juin prochain et adoptant une tenue vintage et en décorant leur magasin ou abords. Madame le Maire rappelle que l'Aspire propose des prêts de vêtements et d'objets.

En ce qui concerne l'animation Vélo Vintage, Madame le Maire rappelle que 3 circuits passant sur notre commune et qu'il y aura un passage important de vélos (environ 2 000) entre 11 et 14 heures. Elle demande la participation de tous les conseillers municipaux. De plus, afin de faire patienter les participants, elle propose que 2 animations soient organisées :

- une exposition historique sur Saint Martin que M. Brunet a accepté de faire, ainsi que des photos et cartes postales,
- une présence musicale (orgue de barbarie et accordéon) ainsi que des chants et de la guitare par M. HAMON.

Madame le Maire propose également que tous les bénévoles portent un signe distinctif : canotier, foulard... Le Conseil Municipal en prend note et charge Madame le Maire de faire le nécessaire.

**. Exposé de M. JOUSSELAIN 3<sup>ème</sup> Adjoint, urbanisme voirie, environnement :**

Le fauchage des bernes va débuter.

Avec l'organisation de la rando ferme, le personnel communal a des travaux de nettoyage et de balisage sur une partie de la commune.

Les parterres du bourg vont être refaits prochainement.

Il évoque également, à la suite de la demande d'agriculteurs, la raison du déplacement d'une rangée de peupliers plantés dernièrement aux Courants et qui ont été réimplantés sur les bords de l'Authion. Les agriculteurs paieront la plantation et l'arrachage de ces arbres.

**. REFLEXION VIS-A-VIS DE LA LOI NOTRe :**

Madame le Maire souhaite revenir sur la loi NOTRe relative à la réforme territoriale. Elle rappelle les premiers contacts avec les communes de Saint Clément des Levées et Les Rosiers sur Loire sur l'éventuelle création d'une commune nouvelle. Partantes au départ, il avait été décidé de réaliser une étude de faisabilité sur cette nouvelle organisation ou sur la mutualisation des moyens.

Cette idée ne faisant plus l'unanimité, rien n'a donc été engagé. Madame le Maire, de son côté souhaiterait obtenir une réponse ferme et directe de chacune des communes concernées.

Elle donne donc lecture au Conseil Municipal d'une lettre qu'elle envisage d'adresser à St Clément et aux Rosiers afin de connaître leur décision. Le Conseil est unanime pour cette demande.

Elle fait également le point sur les dernières études en cours pour les différentes communautés de communes voisines CCLoire-Longué et le Noyantais, CC du Gennois, ...

**. AFFAIRES DIVERSES :**

**. Intervention de M. BOUSSIN :**

Il rappelle que dans le cadre du CCAS, le mardi 9 juin prochain, une visite d'une journée est organisée pour les personnes âgées de + de 65 ans. Le départ est fixé à 9 heures et la première étape sera à Doué la Fontaine avec la visite du Mystères des Faluns. Après un déjeuner sur place, le car emmènera les participants à Maulévrier pour une visite guidée du Parc Oriental.

Le retour est prévu pour 19 heures. Pour cette journée, une participation de 10 €/personne sera demandée.

Il informe également le conseil municipal que le repas des anciens est fixé au 15 octobre 2015 au centre culturel. Le repas sera assuré par le traiteur du Gué de Fresnes : M. Mickaël DROUIN au prix de 25 €, sachant que les desserts seront pris chez le boulanger de St Martin et que la Municipalité offrira le Crémant.

En ce qui concerne le livret médico-social, il ne devrait plus tarder à être imprimé.

M. Boussin rappelle ensuite qu'il ira à une réunion relative à la Banque alimentaire le 4 juin prochain et qu'il sera présent à la Rando ferme sur le stand de la fédération de la chasse.

**. Intervention de Mme PIHÉE :**

Elle rend compte des réunions du 14 et 21 avril pour la création du nouveau syndicat mixte du bassin de l'Authion et de ses affluents (SMBAA). Le nouveau Président est Monsieur Patrice PEGE de Longué.

